

# LA PRESSE EN REVUE...



MARDI 2 JUIN 2015

## SOMMAIRE

- 1) Le chômage explose
- 2) Congrès
- 3) Les fraudeurs
- 4) Les droits des travailleurs régressent...



Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Le chômage bat de nouveaux records



Un stand de Pôle emploi lors d'un salon consacré à l'alternance, à Paris le 15 mai. CHARLES PLATIAU / Reuters

Mois après mois, les mauvaises nouvelles continuent de tomber sur le marché du travail. En avril, le nombre de chômeurs sans aucune activité (catégorie A) s'est accru de 26 200 en métropole pour atteindre un nouveau record : 3,536 millions soit une hausse de 0,7 % d'après les chiffres rendus publics, lundi 1er juin, par le ministère du travail et par Pôle emploi.

La tendance est également à la hausse en incluant les outre-mers (près de 3,795 millions personnes inscrites à Pôle emploi, soit un accroissement légèrement supérieur à 26 000). Ces statistiques montrent que l'inversion de la courbe du chômage n'est toujours pas d'actualité, malgré le rebond de la croissance observé au premier trimestre 2015 (+0,6 % selon l'Insee).

Si l'on tient compte des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite en avril (catégories B et C), les données officielles sont encore plus déprimantes : le nombre de personnes qui pointent à Pôle emploi s'élève à 5,344 millions dans l'Hexagone, soit une progression de 1 % par rapport à mars et de 7,1 % en un an. Le total atteint 5,645 millions pour l'ensemble du territoire (DOM inclus), en augmentation de 6,8 %.

Indicateur particulièrement décourageant, le chômage de longue durée dont l'extension se poursuit : en métropole, le nombre d'inscrits à Pôle emploi depuis au moins un an (dans les catégories A, B et C) augmente de 1,1 % comparé au mois de mars (+10,2 % en un an). Idem pour les moins de 25 ans (+1,1 % en un mois et +4,6 % en un an) et pour les plus de 50 ans (+1,1 % et +9,8 %).

### **Rebsamen annonce 100 000 contrats aidés supplémentaires**

Cette nouvelle aggravation de la situation n'est pas tout à fait une surprise : des économistes pensent que le mouvement de reprise, esquissé au cours des trois premiers mois de l'année, n'aura pas d'impact immédiat. C'est d'ailleurs l'analyse qu'a développée François Rebsamen dans un communiqué diffusé lundi : « Il faut (...) un délai de plusieurs mois », a indiqué le ministre du travail.

En attendant, il a annoncé un renforcement du traitement social du chômage « avec un renfort de 100 000 contrats aidés supplémentaires par rapport à la loi de finances initiale » ; 60 000 demandeurs d'emploi supplémentaires seront par ailleurs accueillis en formation. Pour M. Rebsamen, tout l'enjeu de la période à venir consiste à « accompagner le retour à la croissance en levant les freins au recrutement ».

Une allusion directe aux rencontres qui ont lieu, lundi et mardi, à Matignon entre Manuel Valls et les partenaires sociaux. L'objet de ces entretiens est de réfléchir à des mesures susceptibles de stimuler l'embauche dans les TPE et les PME. Il n'y aura aucune annonce, les décisions du gouvernement ne devant être dévoilées que le 9 juin, à l'issue d'un conseil restreint avec les ministres concernés (économie, travail...).

A l'heure qu'il est, très peu d'indications ont filtré sur les intentions de l'exécutif. Seule une piste a réellement émergé : l'instauration d'un barème, assorti de plafonds, que les conseillers prud'homaux seraient tenus de suivre lorsqu'ils accordent des dédommagements à des salariés licenciés par leur employeur.

Plusieurs leaders patronaux réclament la mise en place d'un tel dispositif, car il aurait pour effet de réduire les aléas juridiques : les chefs d'entreprises sauraient d'emblée à quoi ils s'exposent en cas de litige avec un membre du personnel. Ils n'auraient plus au-dessus de leur tête « une épée de Damoclès », pour reprendre une formule de François Asselin, le président de la CGPME. Les procédures aux prud'hommes peuvent « durer longtemps » et se solder par des dommages et intérêts « élevés », renchérit un dirigeant du Medef. Résultat : bon nombre de patrons « n'embauchent plus ou alors ils recrutent en CDD ».

Lundi, M. Valls se serait déclaré ouvert à cette solution lors de ses discussions avec les partenaires sociaux. C'est en tout cas ce que confie M. Asselin. Mais aucun « engagement précis » n'a été pris, pondère le président de la CGPME.



Bertrand Bissuel  
Journaliste au Monde

## II) Congrès du PS: où sont les divergences?



Henri Weber  
Directeur des études auprès du  
premier secrétaire du PS.

Les désaccords qui ont opposé les députés "frondeurs" aux gouvernements Ayrault et Valls se retrouvent au sein du PS dans la confrontation entre la motion majoritaire de Jean-Christophe Cambadélis (60% des voix) et la motion minoritaire de Christian Paul (29% des voix).

Ces divergences portent principalement sur trois points :

- La première a trait à la politique économique : les frondeurs condamnent le CICE et le Pacte de responsabilité, qui transfèrent en trois ans 41 milliards d'euros aux entreprises, pour contribuer à reconstituer leurs marges d'exploitation.

Les signataires de la motion Cambadélis approuvent au contraire la politique du gouvernement visant à réindustrialiser la France. Le CICE et le Pacte de responsabilité sont, selon eux, des éléments de cette politique, s'ajoutant à la création de la Banque publique d'investissements (BPI), aux neuf plans pour la Nouvelle France industrielle, à l'extension du Crédit impôt recherche (CIR) aux PME, à la réorientation productive de l'Europe, à la relance de la négociation entre les partenaires sociaux, au soutien à la consommation de 9 millions de ménages par l'abolition de l'IR sur les revenus modestes.

Contrairement aux frondeurs, les signataires de la motion majoritaire reconnaissent que les marges d'exploitation des entreprises françaises sont tombées à un plus bas historique - 28% de la valeur ajoutée en 2012, contre 38% en moyenne dans les pays de la zone euro, et 40% en Allemagne.

Sous la décennie UMP, notre industrie manufacturière a connu un véritable effondrement. Sa part dans le PIB est passée de 18% en 2002 à 12% en 2012, rétrogradant la France à la quinzième place des pays de l'eurozone.

Contribuer à redresser les marges d'exploitation

des entreprises, afin de reconstituer leur compétitivité - ce qui est le but du CICE et du Pacte de responsabilité - est donc nécessaire et légitime. Comme est légitime l'exigence des législateurs que les fonds ainsi transférés soient effectivement investis et non distribués en dividendes. Les syndicats s'en préoccupent au niveau des entreprises, le Comité de suivi, mis en place par le Parlement, y veille au niveau national et régional.

- Deuxième divergence : la motion des "frondeurs" méconnaît la menace que représente l'ampleur de notre dette publique ( 2039 milliards d'€, 96% de notre PIB ) dans un monde où les taux d'intérêt peuvent rebondir fortement et le service de la dette grever lourdement notre capacité d'action. Elle condamne la "politique de l'offre" qu'elle attribue au gouvernement et lui oppose une "politique de la demande", fondée sur l'augmentation des salaires, des prestations sociales et des dépenses publiques. Elle préconise de laisser filer les déficits et de s'endetter davantage alors que notre dépense publique a dépassé les 57% de notre PIB - record européen - et que notre dette souveraine s'avance vers les 100% du PIB. La motion majoritaire récuse ce laxisme, comme elle rejette les politiques d'austérité drastiques mises en œuvre chez nos voisins. Elle cherche à concilier sérieux budgétaire et soutien à l'activité économique et y parvient : le déficit budgétaire est passé de 5,1% en 2012 à 4% en 2014 et la croissance dépassera 1,2% en 2015 et 1,6% en 2016.

Dans nos économies ouvertes et en mutation accélérée, la relance par la demande dans notre seul pays profiterait principalement aux exportateurs étrangers et creuserait encore davantage notre déficit commercial ( - 74 mds€ en 2011, - 54 mds€ aujourd'hui).

La relance par la demande doit se faire au niveau européen. En France, il faut avancer sur deux jambes : renforcer notre offre nationale, sans quoi l'augmentation de la demande conforte nos concurrents ; soutenir la consommation populaire, pour contribuer à remplir les carnets de commande de nos PME et ETI.

- La troisième divergence porte sur la politique européenne. Les "gauches du PS" reprochent à François Hollande d'avoir capitulé devant Angela Merkel et José Manuel Barroso, au sommet européen de juin 2012, en ne rejetant pas le "traité budgétaire", ratifié par Nicolas Sarkozy, dès lors

qu'il était complété par un engagement de croissance. En rejetant ce Traité et en imposant une renégociation, le nouveau Président français aurait permis, selon elles, d'en finir avec l'Europe austéritaire. Pour la motion majoritaire, c'est ne tenir aucun compte de la conjoncture d'alors et de la réalité des rapports de force. Au printemps 2012, la spéculation internationale contre les dettes souveraines européennes battait son plein, l'implosion de l'euro et de la zone euro était un scénario vraisemblable, auquel se préparaient les banques ; Mario Draghi n'avait pas encore engagé le nouveau cours de la BCE ; la droite conservatrice était au pouvoir à Bruxelles et dans les principaux pays européens. Si le gouvernement français avait engagé une épreuve de force avec ses partenaires, il l'aurait perdue, et aurait aggravé considérablement la crise européenne, à un moment de grande fragilité de l'Union. Plutôt qu'une stratégie de rupture, François Hollande a mis en œuvre une stratégie de mouvement pour réorienter l'UE : en s'alliant avec les Italiens et les Espagnols et en relançant le couple franco-allemand. Cette politique a porté ses fruits. Notre stratégie de sortie différenciée de crise s'est progressivement imposée : les pays excédentaires d'Europe du Nord ont relancé leur consommation populaire, pour servir de locomotive à l'Europe : l'Allemagne s'est dotée d'un SMIC à 8,50 €, les salaires y augmentent de 3 % par an, tandis que le chômage est tombé à 4,7 %. Aujourd'hui, elle rallume les moteurs de l'investissement.

La Commission a assoupli les délais exigés pour le retour des pays surendettés sous la barre des 3 % de déficit. Elle a fait de la relance par l'investissement au niveau continental sa priorité et adopté, à l'instigation du PSE, un programme de 315 milliards d'euros pour financer des projets d'intérêt européen.

La BCE a élargi ses missions et conduit désormais une politique monétaire expansionniste. Les taux d'intérêt sont en conséquence tombés au plus bas dans la quasi totalité des États membres et la parité euro-dollar est redevenue favorable à nos exportations.

Rien de tout cela n'aurait été obtenu par une épreuve de force, à laquelle la zone euro n'aurait sans doute pas survécu. À la différence des gauchistes qui pensent que la volonté peut déplacer les montagnes, les socialistes savent évaluer les rapports de force et mettre en œuvre des politiques qui en tiennent compte et les font favorablement évoluer.

Les prochaines étapes sont la mise en œuvre à grande échelle du plan Juncker et son renforcement ; le parachèvement de l'Union bancaire ; l'élaboration d'un traité social européen, l'organisation politique de la zone euro.

Un large accord existe en revanche sur les sujets tranchés lors des "Etats généraux des socialistes" en décembre 2014 : la transition écologique, la démocratie accomplie, la civilisation du bien-vivre, les dix chantiers de l'égalité, la refondation du PS, le rassemblement de la gauche, face à la vague réactionnaire sans précédent qui déferle sur la France.

[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

### **III) Allocations familiales : 210 millions d'euros de fraude en 2014**



Seulement 7% des fraudes sont le fait de productions de faux ou d'escroqueries. (Crédits : reuters.com)

[latribune.fr](http://latribune.fr)

**La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a constaté une hausse de 56% des fraudes sur l'année 2014. Mais cette hausse ne serait due qu'à l'amélioration des services de détection.**

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a détecté plus de 32.000 fraudes en 2014, en hausse de 56% par rapport à 2013, pour un montant de 209,6 millions d'euros, soit une augmentation de 48,21%, a annoncé lundi 1er juin la branche famille de la Sécu.

Chaque année, la branche Famille évalue le

volume des fraudes en s'appuyant sur les résultats d'une opération de contrôle spécifique. Ce montant correspond au risque de fraude et non pas à la fraude réellement détectée.

### **Augmentation de fraude dite "de survie"**

Alors que seulement 7% des fraudes sont le fait de productions de faux ou d'escroqueries, les contrôleurs des Caisses d'allocations familiales (Caf) ont observé l'an dernier une hausse de la fraude qualifiée "de survie". Elle est le fait de personnes très modestes, bénéficiaires des prestations sous conditions de ressources et, le plus souvent, de minima sociaux. En dix ans, le nombre de fraudes qualifiées a été multiplié par vingt environ.

Mais, entre 2013 et 2014, "la fraude n'a pas augmenté, assure la Caisse, c'est l'amélioration continue de la détection qui explique la hausse du nombre qualifié de fraudes" grâce notamment aux contrôles réalisés auprès des allocataires. Ainsi, l'an dernier, plus de six contrôles sur dix ont généré une régularisation financière du dossier de l'allocataire, se félicite la Caisse.

### **6.386 euros de préjudice en moyenne**

En 2014, 70% des cas de fraudes étaient dus à des omissions ou à des fausses déclarations, majoritairement sur les ressources, les situations professionnelles, les changements d'adresses. Les dissimulations de concubinage ont représenté 20% des cas. Comme les années antérieures, la fraude a porté essentiellement sur les minima sociaux (68,55% des cas) et sur les aides au logement (23,17% des cas).

Le montant moyen du préjudice est de 6.386 d'euros, ce qui est peu au regard d'autres types de fraudes aux finances publiques.

(Avec AFP)



[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

## **IV) Bernard Thibault : "On ne peut pas améliorer le sort des salariés dans un pays si, partout ailleurs, leurs droits régressent"**

Entretien réalisé par Pierre-Henri Lab-Humanité Dimanche



DR

**Élu membre du groupe des travailleurs au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont la 104 e conférence se tient à Genève du 1er au 13 juin, Bernard Thibault explique le choix fait par celle-ci de lutter contre le travail informel ou non réglementé. Pour l'ex-dirigeant de la CGT, il est grand temps que l'Union européenne et les multinationales, véritables intouchables, rendent des comptes.**

**HD. Voilà presque un an que vous siégez au conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT). Que retirez-vous de cette expérience ?**

**BERNARD THIBAUT.** Je vis cet engagement comme un prolongement des différents mandats que j'ai exercés au sein de la CGT. L'OIT a pour rôle de produire des conventions internationales du travail. Il en existe 200 qui constituent en quelque sorte un Code du travail mondial.

Elle veille à leur application et produit analyses ou expertises sur ce que sont les évolutions du monde du travail, au demeurant plutôt inquiétantes.

Se pencher à l'échelle internationale sur le droit des travailleurs permet d'agir contre les grandes inégalités qui peuvent exister d'un continent à l'autre et d'un pays à l'autre. Cela permet aussi de comprendre que l'avenir des droits sociaux à l'échelle planétaire se joue en grande partie en Europe. L'Europe devrait, au même titre que les États, être responsable devant l'OIT. Les attaques qui y sont portées contre les droits des salariés y sont inacceptables. Dans le cadre des plans « de redressement », l'Union européenne a demandé à des pays comme la Grèce ou la Roumanie de se mettre dans l'illégalité en suspendant l'application de certaines conventions. Certains pays européens n'ont pas ratifié la totalité des conventions de l'OIT. Mais, malgré le fait que les droits des travailleurs soient malmenés ou régressent en Europe, ils sont sans commune mesure plus développés que n'importe où ailleurs. Ils constituent à ce titre une référence. Le bras de fer qui nous oppose au patronat en Europe va être déterminant. Soit il débouchera sur un alignement par le haut du droit international, soit, au contraire, comme l'exigent les libéraux au nom de la compétitivité, il débouchera sur un nivellement par le bas.

#### **HD. Siéger à l'OIT a renforcé vos convictions internationalistes ...**

**B. T.** Aujourd'hui, il est évident que, dans le cadre d'une économie mondialisée, on ne peut pas prétendre améliorer le sort des salariés dans un pays si, partout ailleurs, leurs droits et leurs acquis régressent. Il n'y a pas de progrès social possible dans une zone géographique donnée si l'économie mondiale continue de fonctionner sur la base du moins-disant social. Il n'y a pas d'autre solution que d'améliorer les droits et la condition de tous les travailleurs. L'OIT a d'ailleurs été créée pour cela en 1919. Parmi les considérants validés par les États fondateurs, parmi lesquels la France, figurait l'idée que le travail n'est pas une marchandise. On parle pourtant encore aujourd'hui de marché du travail. L'idée avancée aussi à l'époque selon laquelle toute zone de pauvreté, où qu'elle se situe dans le monde, est porteuse de risque de conflit et de guerre pour le reste du monde reste d'actualité.

#### **HD. Le cadre national n'est-il pas suffisant pour développer le droit du travail ?**

**B. T.** On le mesure aujourd'hui, le cadre national trouve ses limites en matière d'efficacité. Beaucoup de pays sont dépourvus de législation

et d'administration du travail qui leur soient propres. Pour les travailleurs de ces pays, les conventions de l'OIT qui protègent les libertés fondamentales, comme le droit de se syndiquer ou de faire grève, sont la seule source de droits. Mais là encore pour être applicables, il faut que les conventions soient ratifiées et transcrites au plan national.

Aujourd'hui, dans une économie toujours plus mondialisée, le cadre national n'est pas suffisant. 5000 multinationales possédant 450 000 succursales et employant 200 millions de travailleurs donnent le la en matière de salaires, de protection sociale, de coûts et de régimes de production. Si la législation du travail n'évolue que dans un cadre national, elle ne pourra pas empêcher la mise en concurrence des travailleurs à l'échelle de la planète. Il faut renforcer les prérogatives de l'OIT, en venir au principe de sanctions internationales. N'en déplaise aux partis racistes et nationalistes comme le FN.

#### **HD. Le patronat a finalement cessé de paralyser l'OIT dans le cadre d'une offensive contre le droit de grève. Comment la situation s'est-elle débloquée ?**

**B. T.** La convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale reconnaît implicitement le droit de grève. Il ne saurait en effet y avoir de négociation collective fructueuse sans la possibilité de recourir à la grève. Alors qu'il n'avait jamais contesté cette interprétation, le patronat s'est mis, il y a deux ans, à considérer que le droit de grève n'était acceptable que dans les pays qui l'ont inscrit expressément dans leur droit, comme la France l'a fait dans sa Constitution. Pour imposer ses vues, il a bloqué le fonctionnement de l'OIT en l'empêchant de produire son rapport annuel. La situation s'est débloquée après que le collège des États a déclaré que « le groupe gouvernemental reconnaît que le droit de grève est lié à la liberté syndicale, qui est un principe et un droit fondamentaux du travail de l'OIT. Il reconnaît en outre expressément que, sans protection de ce droit de grève, la liberté syndicale et, en particulier, le droit d'organiser des activités pour promouvoir et protéger les intérêts des travailleurs ne peuvent être pleinement garantis ». C'est une prise de position forte à mettre au compte de la mobilisation mondiale à l'appel de la Confédération syndicale internationale (CSI), le 18 février. L'offensive est donc temporairement stoppée, mais il faut rester vigilant. Cette attaque contre le droit de grève montre que le patronat est engagé dans une

logique de marchandisation des droits humains similaire à celle mise en œuvre dans le cadre de la mise en concurrence des travailleurs à l'échelle de la planète pour abaisser le prix du travail.

**HD. La 104 e conférence de l'OIT, qui se déroulera à Genève du 1 er au 13 juin, va donc pouvoir se pencher sur les cas les plus flagrants de violation des conventions internationales ?**

**B. T.** La conférence va sélectionner une liste de 25 cas de litige. Le ME- DEF souhaite inscrire la France au titre de la convention 122 sur l'emploi qui fait obligation aux États « d'agir par des politiques actives pour le plein-emploi », c'est un acte sans précédent. Le patronat tente d'instrumentaliser l'OIT et de transformer sa conférence internationale en tribune pour pointer l'inefficacité de la politique de l'emploi en France. Bien sûr, il s'agit de dire que le gouvernement ne va pas assez loin dans la libéralisation du marché du travail. La démarche du MEDEF n'est pas une démarche juridique, c'est une démarche politique. Bien que largement exaucé par ce gouvernement, il n'est jamais rassasié. Les employeurs tentent de dénaturer l'OIT. Ils veulent transformer cette institution chargée de la protection et de la promotion des droits des travailleurs en un outil politique au service des entreprises. Ils ont la même approche du Code du travail, dont ils essaient de gommer le rôle de protection du salarié.

**HD. Pourquoi l'OIT a-t-elle décidé de s'attaquer aussi à la question de l'économie informelle ?**

**B. T.** L'adoption d'un texte sur « la transition de l'économie informelle à l'économie formelle » est à l'ordre du jour de la conférence. Aujourd'hui, 1 travailleur sur 2 n'a pas de contrat de travail. Au Sénégal, 85 % sont dans ce cas. En Inde, ils sont 95%. Cela veut dire que ces travailleurs ne bénéficient d'aucun droit, d'aucune protection.

Dans les économies informelles, il n'existe ni règle ni législation pour encadrer le travail. Cela engendre l'absence de contestation et de revendication puisque le travailleur n'est même pas répertorié. Il est un « clandestin » dans son entreprise.

Cette clandestinité interdit le versement de cotisations sociales ou le prélèvement d'impôt. Quand 85 % de l'économie est informelle, c'est autant de ressources en moins pour l'État.

Cela veut dire de grandes difficultés, voire l'impossibilité de se doter des infrastructures nécessaires en matière de santé, d'éducation, de transport ou de protection sociale. La conférence va donc débattre des moyens de sortir de cette économie informelle, de la responsabilité des États, y compris de ceux qui entretiennent des relations commerciales avec les pays dont l'économie est informelle et qui en tirent profit. Nous allons aussi débattre de la responsabilité des multinationales qui comptent parmi les principaux bénéficiaires. Le forum mondial convoqué par l'OIT après la catastrophe du Rana Plaza a mis en évidence la responsabilité du Bangladesh, qui doit se doter d'une législation et d'une administration du travail pour protéger ses travailleurs. Mais cet État est très dépendant économiquement des donneurs d'ordre que sont les multinationales. Aujourd'hui, seuls les États sont attaquables devant l'OIT. Il faut, à l'avenir, que les entreprises rendent aussi des comptes et notamment les plus grandes dont certaines sont plus puissantes économiquement que nombre d'États. Certaines multinationales parlent de « responsabilité sociale » et adoptent des codes de bonne conduite. Cela n'est sans doute pas à rejeter, mais cela ne peut pas se substituer à un contrôle d'ordre public national et international.

**HD. Le 1 er Mai dernier, vous avez déclaré qu'« il y a trop de syndicats en France ». Mais cette diversité est aussi révélatrice de conceptions différentes, y compris en matière de syndicalisme. Comment les surmonter ?**

**B. T.** Certes, il y a des différences d'appréciation ou de positionnement sur telle ou telle question mais, dans les faits, les différences s'estompent quand on en vient à l'essentiel. Par exemple, quand une usine ferme, elle ferme pour tous les salariés. Dans ces circonstances, en général, les salariés sont unis et leurs syndicats se rassemblent. Je ne crois pas qu'il existe autant de conceptions du syndicalisme qu'il y a de syndicats. Il n'y a pas 8 conceptions syndicales différentes dans notre pays.

**HD. La CGT est l'héritière d'un syndicalisme de classe et de transformation sociale ...**

**B. T.** Bien sûr, la CGT a très tôt adhéré au principe d'une opposition fondamentale entre la logique du capital et les aspirations de ceux qui n'ont que leur travail pour vivre.

**HD. Et d'autres, comme la CFDT, considèrent**

**que le syndicalisme doit servir à élaborer des consensus avec le patronat sans chercher à remettre en cause l'ordre social ..**

**B. T.** Et pour autant, on rencontrera des syndicalistes à la CFDT, de FO, de la FSU et y compris dans les rangs de la CFTC, qui, dans leurs pratiques, sont très proches de la façon d'agir des militants de la CGT. Il m'est arrivé de rencontrer des syndicalistes CFTC très vindicatifs, y compris contre leur propre syndicat car s'estimant « trahis » par un accord signé par le passé. Je ne crois pas que l'on puisse identifier les militants syndicaux comme partageant telle ou telle conception du syndicalisme car appartenant à tel ou tel syndicat. Dans un même syndicat, y compris la CGT, cohabitent des conceptions différentes du syndicalisme. Un syndicat qui a pour vocation de représenter tous les salariés doit accepter cette diversité. Les scissions qui émaillent l'histoire du syndicalisme ont d'abord des origines politiques.

**HD. Le syndicalisme rassemblé ne conduit-il pas à un certain affadissement revendicatif ?**

**B. T.** Aujourd'hui, les divisions du syndicalisme nuisent à son utilité et son efficacité. Il n'existe aucun syndicat qui puisse donner le la à lui seul. Le syndicalisme rassemblé, c'est identifier les points d'accord entre syndicats sur lesquels on peut agir ensemble.

**HD. L'affaiblissement du syndicalisme n'est-il pas dû à un affaiblissement idéologique ?**

**B. T.** Je crois que les difficultés du syndicalisme sont moins le fait de ses idées que d'un manque de capacité d'organisation d'un salariat qui s'est profondément transformé. Nous n'avons pas pris les mesures structurelles permettant de nous adapter à ce salariat précarisé, atomisé ou travaillant à distance. C'est pourtant possible. Il existe par exemple des pays où les syndicats parviennent à organiser des travailleurs non salariés. En Inde, il existe des syndicats pour « les travailleurs de rue » qui, par définition, n'ont aucun statut!

**HD. La CGT vient de connaître une crise assez grave. Celle-ci n'est-elle pas révélatrice de la difficulté de faire vivre un syndicalisme confédéré ?**

**B. T.** Je souhaite que le prochain congrès soit l'opportunité de débattre des enjeux stratégiques auxquels est confrontée la CGT. Aborder ces

enjeux par le biais de querelles de personnes serait mortifère. Ce qu'attendent les adhérents de la CGT, c'est de pouvoir discuter de la démarche syndicale, de nos objectifs ou des moyens d'améliorer le rapport de forces. Il nous faut débattre pour être plus solidaires dans la CGT. Dans la crise intense que traverse le salariat, il existe le risque que le syndicalisme s'enferme dans un corporatisme étroit. Or, le choix de la CGT, c'est celui d'un syndicalisme confédéré. L'ambition qui a prévalu lors de sa création, il y a 120 ans, c'est une ambition unitaire. Il n'y aura pas d'amélioration pour une partie des salariés si, pour la majorité d'entre eux, c'est le recul social qui domine. C'est vrai en France comme au plan mondial.

LAPRESSEENREVUE.EU

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**